



## BUREAU EXECUTIF DE LA LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR PROCES-VERBAL

<b>Réunion du :</b>	Jeudi 15 juillet 2021, en visioconférence 17h30 - 20h00
<b>Présidence :</b>	M. Vincent NOLORGUES
<b>Présents :</b>	MM. Philip GUYOT DE CAILA - Pierre GUIBERT - Philippe LE YONDRE – Gérard BROUSTE – Cédric BETTREMIEUX – Christophe SOLLNER - Didier ESOR - Claude DELFORGE – Pierrick BERNARD-HERVE - Jamel SANDJAK Mmes Marie-Christine TERRONI – Véronique LAINE
<b>Participants :</b>	MM. Sylvain GRIMAULT – Matthieu BENADON (LFA) – Patrick PION (DTN) – Christophe DROUVROY – Bertrand BAUWENS – Pierre NESPOUX (DCN) Mme Elisabeth BOUGEARD-TOURNON (LFA)

Le Président de la Ligue du Football Amateur, Vincent NOLORGUES, souhaite la bienvenue à tous les participants, et félicite Sylvain GRIMAULT pour sa nomination au 1<sup>er</sup> juillet au poste de Directeur de la LFA.

Il félicite également Daniel FONTENIAUD, pour sa nomination à la gérance de l'IFF, ainsi que Baptiste FAROCHE au poste de Directeur de l'IFF, en remplacement de Vérane STEFANI.

### 1. Approbations de procès-verbaux

Le Bureau Exécutif approuve le procès-verbal suivant :

- Réunion du mardi 29 juin 2021 (en présentiel).

### 2. Communications

#### A. Rentrée sportive 2021-2022

Le Bureau Exécutif prend connaissance du plan promotionnel envisagé par les directions Marketing et Communication de la FFF, en lien avec les élus et les services de la Direction de la Ligue du Football Amateur.

Le dispositif #retouraufoot va donc voir le jour et sera lancé avant la fin du mois de juillet.

il exprime sa plus grande satisfaction quant au travail collaboratif initié avec ces directions grâce à l'objectif commun de reprise d'activité, de recrutement et de fidélisation de nos licenciés.

Un hors-série de la newsletter du football amateur va donc très prochainement lancer officiellement cette campagne promotionnelle, visant à mettre en avant les efforts consentis par les instances fédérales vis-à-vis des clubs.



## **B. Dispositif Pass' Sport**

Le Bureau Exécutif prend connaissance de la décision du CNOSF d'assumer le rôle de tiers-payeur dans ce dispositif, à travers ses CROS et CDOS.

Il demande toutefois aux Ligues et aux Districts d'être très attentifs sur les modalités de mise en œuvre, et de réaliser auprès des clubs tout l'accompagnement nécessaire, en vue notamment de la création de leur compte sur la plateforme Le Compte Asso.

## **3. Vie fédérale**

### **A. Renouvellement des commissions fédérales dépendant de la LFA**

Le Bureau Exécutif prend bonne note des ajustements décidés par le Comité Exécutif de la FFF lors de sa réunion du 13 juillet dernier, concernant la composition des commissions fédérales relevant de la compétence de la Ligue du Football Amateur.

Il propose par ailleurs les nominations suivantes, ne figurant pas au procès-verbal du Comité Exécutif de la FFF, à savoir :

- Philippe COUCHOUX, en tant que Président de la Commission fédérale Futsal ;
- Raphaël CARRUS, en tant que Vice-Président de la Commission fédérale Futsal ;
- Nicolas POTTIER, en tant que Président de la Commission fédérale des nouvelles pratiques ;
- Francis WILLIG, en tant que Vice-président de la Commission fédérale des nouvelles pratiques ;
- Antonio TEIXEIRA, en tant que membre de la Commission fédérale des actions éducatives, citoyennes et sociales.

### **B. Calendrier des réunions de la LFA sur le premier semestre 2021-2022**

Le Bureau Exécutif, après avoir pris connaissance du calendrier des réunions du Comité Exécutif de la FFF, fixe le calendrier suivant :

- Jeudi 2 septembre 2021 : Réunion des Présidents des commissions fédérales dépendant de la LFA
- Mardi 7 et mercredi 8 septembre 2021 : Séminaire de rentrée du Bureau Exécutif de la LFA
- Jeudi 7 octobre 2021 : Réunion du Bureau Exécutif de la LFA
- Jeudi 4 novembre 2021 : Réunion du Bureau Exécutif de la LFA
- Samedi 13 novembre 2021 : Réunion commune des Collèges statutaires
- Jeudi 2 décembre 2021 : Réunion du Bureau Exécutif de la LFA

Il ne s'interdit pas de programmer en cas de besoin des réunions intermédiaires en visioconférence.

## **4. Fonds d'Aide au Football Amateur**

### **A. Compte-rendu de la réunion de la Commission fédérale de formation du 24 juin 2021**

Le Bureau Exécutif valide ce compte-rendu qui sera communiqué aux Ligues et Districts sur Réseau Bleu dans les meilleurs délais.



## B. Ventilation du budget 2021-2022

Sur la base d'une enveloppe budgétaire de 17 160 K€, le Bureau Exécutif valide la répartition suivante du budget dédié au FAFA pour la saison 2021-2022 :

- FAFA Equipement clubs-collectivités (enveloppes régionales) : 7 910 K€
- FAFA Equipement Nouvelles pratiques : 1 500 K€
- FAFA Equipements Ligues-Districts : 750 K€
- FAFA Emploi clubs : 2 500 K€
- FAFA Transport : 1 500 K€
- FAFA Formation : 3 000 K€

## C. Evolution des cahiers des charges relatifs au FAFA Equipement et Transport

Le Bureau Exécutif remercie les territoires pour la qualité des propositions formulées sur les évolutions des dispositifs FAFA Equipement et FAFA Transport pour la mandature 2021-2024. Il rappelle que les territoires bénéficient déjà d'une marge de manœuvre importante dans leur politique régionale de subventionnement aux équipements : natures de projet prioritaires, choix des porteurs de projet, modalités de financement (seul un plafond fédéral était fixé).

Il acte cependant les évolutions suivantes :

- Dispositif FAFA Transport Clubs et Instances

### Mise en application septembre 2021 :

- Augmentation du taux de subventionnement fédéral pour l'achat de mini-bus Volkswagen à 25 000 euros dans la limite de 50% du coût total du véhicule, hors options.
- Renationalisation de l'enveloppe régionale à partir du 1er mars de la saison en cours si elle n'a pas été totalement consommée à cette date

### Réflexion à venir sur la possibilité de :

- Subventionnement fédéral pour la location longue durée de mini-bus Volkswagen (LLD ou LOA). Le modèle économique reste à affiner entre les équipes de la LFA et de Volkswagen de même que la mise en conformité de l'outil informatique

- Dispositif FAFA Equipement Clubs et Collectivités

### Mise en application septembre 2021

- Décentralisation de l'instruction et la validation des projets non classés (club-house) ou dont le niveau de classement dépend de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (plus de passage en Commission Fédérale). Pour rappel, jusqu'à présent seuls les projet sécurisation et transport ne faisaient pas l'objet d'une validation en commission fédérale
- Définition par les instances des plafonds de financement pour chaque nature de projet
- Définition d'un seuil plancher à 1 500 Euros d'aide pour chaque nature de projet
- Présentation par chaque territoire, avant l'attribution des enveloppes régionales, de son schéma territorial FAFA concerné entre la ligue et les Districts (installations prioritaires, modalités de financement, collectivités cibles...)
- Encadrement d'éligibilité de la nature de projet N°11 « projet ne donnant pas lieu à un classement fédéral »



#### Réflexion à venir sur la possibilité de :

- Intégration de critères RSO comme conditions préalables à la recevabilité d'un dossier.
- Dispositif FAFA Nouvelles Pratiques

#### Mise en application septembre 2021

- Abondement de 30 000 Euros supplémentaire pour la couverture des terrains pour les natures de projets Futsal et Beach Soccer
- Possibilité de financer la création d'un revêtement de terrain de Futsal Extérieur non éclairé avec une aide minorée : 15 000 Euros au lieu de 20 000 Euros.
- Possibilité de financer la mise en place d'un revêtement de Futsal intérieur (dalles PVC ou résine) au même montant qu'un revêtement extérieur : 15 000 Euros

## **5. Accompagnement des clubs**

### **A. Labellisation des clubs : validation des clubs labélisés 2021-2024 « Label Jeunes CA », « Label EFF CA » et « Label Jeunes Futsal CA »**

Le Bureau Exécutif prend connaissance des listes des clubs proposés par les territoires pour le Label Jeunes FFF CA, le Label Jeunes FFF CA Féminines et le Label Jeunes FFF CA Futsal et valide ces propositions (Annexes 1, 2 et 3). Ces clubs accèdent au label pour la période 2021/2024.

### **B. Proposition de retrait de label**

Le Bureau Exécutif entérine la décision prise par le District de l'Ain et la Ligue Auvergne Rhône-Alpes concernant le retrait du Label Jeunes et la non-attribution du Label Ecole Féminine de Football au club du CS Lagnieu (n°504391) en raison de la suspension pour une durée de 1 an de son éducateur U15, conformément au règlement des conditions de retrait en vigueur.

### **C. Programme Educatif Fédéral : validation des lauréats régionaux du Challenge National**

Le Bureau Exécutif prend connaissance de la liste des lauréats régionaux métropolitains PEF identifiés par les territoires à l'exception de la Ligue de Paris Île-de-France qui identifiera son lauréat fin août 2021. Il valide la liste de ces clubs qui participeront à la première édition de l'évènement final du Challenge National PEF qui se déroulera les 9 et 10 octobre 2021 à Clairefontaine (Annexe 4).

Il félicite les clubs lauréats et souligne le fort engagement des clubs pour cette première édition. Il félicite également l'ensemble des clubs qui mettent en place des actions PEF durant leur saison.

Pour choisir le représentant des DOM/TOM, un jury composé de Gérard BROUSTE, élu de la LFA, Emilie TRIMOREAU, Frédérique INGELS, Nicolas BOURDIN et Kevin MORLIGHEM, salariés de la FFF, a étudié les lauréats régionaux des Ligues ultramarines ayant fait remonter leur lauréat. Le jury propose le club de BANDRELE FOOT FEMININ (760353) de la Ligue de MAYOTTE. Le Bureau Exécutif valide cette décision et félicite les clubs de Guadeloupe, Mayotte, Saint Pierre et Miquelon et Polynésie Française identifiés comme lauréats pour leur implication.

Ce club complète la liste des clubs qui participeront à l'évènement final du Challenge National PEF ».



#### **D. Portail club**

Au regard des différents développements déjà effectués dans certains territoires et afin de renforcer l'efficacité et la réelle plus-value de l'outil Portail club, le Bureau Exécutif décide de reporter son lancement à une date ultérieure. En conséquence, les formations déjà prévues sont également reportées.

### **6. Accompagnement des territoires**

#### **A. Dispositif PSF de l'ANS : validation des aides aux instances**

Le Bureau Exécutif valide les montants alloués aux Ligues et aux Districts sur la base d'une méthodologie d'évaluation qu'il avait lui-même définie selon les directives de l'ANS. Ces dernières visaient à tendre vers un rééquilibrage progressif des enveloppes entre territoires, ainsi qu'entre le part « clubs » et la part « instances », ce que le Bureau Exécutif a parfaitement respecté.

Ces montants seront communiqués dans les prochains jours à l'ANS en vue de la mise en paiement, ainsi qu'aux territoires.

#### **B. Agrément collectif Service Civique**

Le Bureau Exécutif prend connaissance de l'avenant obtenu par les services fédéraux auprès de l'Agence Service Civique concernant l'actuel agrément collectif, ainsi que des discussions en cours pour le renouvellement de cet agrément. Une communication a d'ailleurs été diffusée la semaine précédente aux Ligues et aux Districts.

### **7. Compétitions nationales**

#### **A. Composition des groupes des championnats nationaux 2021-2022**

Le Bureau Exécutif valide la composition des groupes des championnats nationaux 2021-2022 proposés par les commissions sportives dédiées. Ils seront communiqués dans les meilleurs délais.

#### **B. Classement des Ligues pour l'accession en CN U17 et la participation aux phases d'accession en D2 Féminine et D2 Futsal**

Le Bureau Exécutif valide le classement des Ligues pour l'accession en CN U17 et la participation aux phases d'accession en D2 Féminine et D2 Futsal proposé par la Direction des Compétitions Nationales.

#### **C. Coupe Nationale du Football d'Entreprise : édition 2021-2022**

Le Bureau Exécutif confirme le maintien de la Coupe Nationale du Football d'Entreprise pour la saison 2021-2022 et demande à la Direction des Compétitions Nationales de lui proposer un format allégé et moins coûteux, compte tenu des contraintes budgétaires de la FFF.



#### D. Sites retenus pour les finales nationales

Le Bureau Exécutif confirme les lieux choisis lors de sa réunion précédente, après avoir reçu l'accord des territoires concernés.

#### 8. Agenda

- Mercredi 21 juillet 2021 : Réunion de la Commission fédérale du FAFA Emploi, en visioconférence ;
- Jeudi 2 septembre 2021 : Réunion des Présidents des commissions fédérales dépendant de la LFA, au siège de la FFF ;
- Mardi 7 et 8 septembre : Séminaire de rentrée du Bureau Exécutif de la LFA, à Lyon ;
- Jeudi 9 septembre 2021 : Réunion du Comité Exécutif de la FFF, au siège de la FFF.

-----

*Le présent procès-verbal sera validé par le Comité Exécutif de la FFF,  
lors de sa réunion du jeudi 9 septembre 2021*

-----